

Décision

Générale

colonial

Décision n° 483 accordant une permission de dix jours à M. Canin

n° 483

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique' du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat d'engagement de M. Cantini (Pierre), en date du 1er novembre 1947

Vula demande de permission d'absence présentée par M. Cantini (Pierre), comptable contractuel en service au bureau des finances, Vu l'avis favorable de M. le chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de dix jours à passer à Djibouti et à solde entière est accordée à M. Cantini (Pierre), comptable contractuel en service an bureau des finances. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée par- tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et pa.r délégation ; Le Secrétaire général,R. CIAMBOREDON.